

Amendes de Police 2019

- SÉCURISATION DU CHEMIN NOTRE DAME -

1. Montant prévisionnel HT :

5 000.00€

2. Financement :

- Département/Amendes de Police 2019 = 3 000.00€
- Commune/autofinancement = 2 000.00€

3. Echéancier travaux :

Juillet 2019

4. Attestation de non commencement des travaux :

*Je soussigné, André PESCE, Maire de LE FUGERET atteste par la présente que le projet de – **sécurisation du chemin Notre Dame** - n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour. Il le sera selon l'échéancier ci-dessus.*

Fait à LE FUGERET, le 02.02.2019 pour servir et valoir ce que de droit.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

5. Note explicative :

Remise en état du chemin de Notre Dame afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité suite effondrement : décaissement, évacuation des gravats, reprofilage, remise en état du mur de protection (pierres), ravalement, remise en forme du sentier et protection.

6. Localisation :

Travaux projet

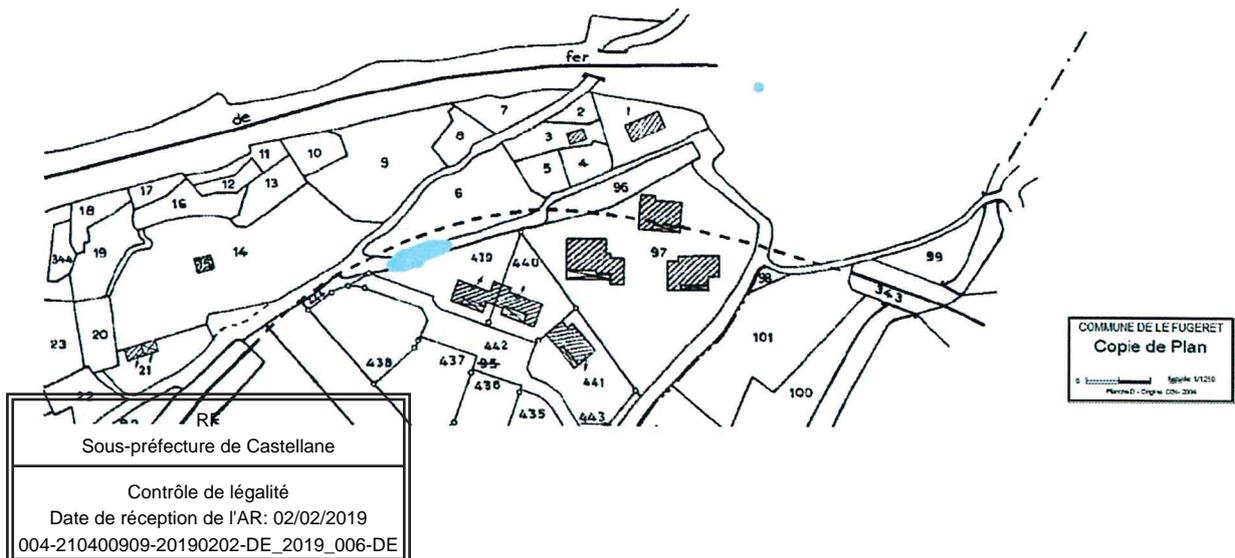
| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Castellane |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2019 004-210400909-20190202-DE_2019_006-DE |



Images ©2019 DigitalGlobe, Données cartographiques ©2019 Google

20 m

FEUILLE N° 2



7. Devis :

CAMBOLA ERIC
Route du barlet
04240 Le Fugeret
06 84 10 27 48
subaeric@orange.fr

DEVIS

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et
des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers

MAIRIE DE LE FUGERET
04240 LE FUGERET

Référence :
Date 17/01/2019

Intitulé : sécurisation chemin de Notre Dame

| Quantité | Désignation | Prix unitaire HT | Prix total HT |
|----------|---|----------------------|----------------------|
| 1 | <i>Fourniture et main d'œuvre</i> | <i>5000,00 euros</i> | <i>5000,00 euros</i> |
| | Remise en état du chemin de Notre Dame afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité suite effondrement : décaissement, évacuation des gravats, reprofilage, remise en état du mur de protection (pierres), ravalement, remise en forme du sentier et protection. | | |

5000,00 euros

TOTAL : 5000,00 euros soit cinq mille euros

Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement: 40€

8. CAMBOLA ERIC NUMERO SIREN/35084875000062

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Castellane |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2019 004-210400909-20190202-DE_2019_006-DE |